



COMPTE-RENDU CGT
DE LA COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE
DU TRAVAIL SOCIAL ET DE L'INTERVENTION SOCIALE
DU 15 MARS 2017

Ordre du jour : validation des référentiels professionnels des métiers de niveau III passant au niveau licence, perspectives concernant le travail à venir, socle commun.

Accueil de 2 nouveaux venus : Alice CASAGRANDE pour UNIFED et Nathalie PAUMIER pour la CFDT.

Un point est fait pas Corinne MICHEL concernant la prorogation de la CPC en attente du rapport de l'IGAS et l'IGAENR. Précédemment, un arrêté faisait mention de la création de la CPC (depuis 2002), puis le fonctionnement de la CPC a été prolongé à plusieurs reprises (jusqu'au 31/12/2016). En vertu du Code des relations publiques et de l'administration (R. 133-2), un décret fait état de la création de la CPC dont le fonctionnement est prolongé pour 5 ans (cf arrêtés de janvier 2017 et de février 2017).

Le retour du groupe miroir concernant les référentiels professionnels des métiers de niveau III passant au niveau licence. Sur 10 acteurs invités, 7 ont participé issus des secteurs de la protection de l'enfance et de l'insertion. Les éléments qui ressortent sont les suivants :

- La relation est primordiale notamment le 1^{er} accueil/ 1^{er} contact jugé trop formel voire bureaucratique
- Pas de différenciation entre les différents professionnels concernant leur métier (pas forcément annoncé au départ)
- La préparation à la sortie du/des dispositifs est insuffisante (question de l'autonomie) et les personnes accompagnées en majorité n'ont pas eu l'impression d'avoir un projet personnalisé, perception d'un certain morcellement de l'accompagnement.

La CGT a souligné qu'en fonction du type de structures où étaient accueillies les personnes, le mandat pouvait être déterminant concernant le 1^{er} contact en termes de rappel du cadre (notamment en protection de l'enfance assistance éducative ou mesure judiciaire). Les conditions d'exercice des professionnels sont également liées au projet d'établissement et à leur charge de travail qui impacte forcément leurs pratiques.

L'UNIOPSS a souligné en assemblée plénière la difficulté financière des personnes accompagnées quant à leur participation dans le cadre du groupe miroir. Un avis de la CPC insistant sur ce point et obligeant la DGCS est proposé et appuyé par la CGT.

Les référentiels ont ensuite été présentés pour validation/vote de l'assemblée. De manière générale, D. Tronche soulignant la déconnexion des référentiels

professionnels du socle commun, la CGT s'est étonnée de la remarque : une part importante concernant les savoir-être, postures réaffirmant le positionnement des professionnels, l'importance de la relation et la dimension accompagnement de leur métier est notée dans la définition des métiers, ce qui est nouveau et commun à l'ensemble de ces derniers.

S'en suit tout un débat sur la méthode retenue, il aurait fallu s'attaquer au commun des métiers plutôt que de partir sur leur spécificité, pour construire une culture commune à l'identique du diplôme d'AES, ce que nous avons combattu fermement et rappelé en séance : la culture ne se décrète pas, elle se construit et elle est l'héritage d'une histoire qui fonde les identités. De plus, le diplôme d'AES n'est pas forcément un exemple à suivre. Enfin, les professionnels invités ont parlé de leur métier (ce qu'ils connaissent) et non pas d'un socle commun hypothétique.

UNAFORIS a estimé que certaines mentions par rapport à la coordination, l'encadrement des équipes (à l'identique de leurs propos en comité de coordination) n'apparaissent a contrario des emplois actuels. La CGT a derechef, souligné qu'emplois et métiers étaient bien distincts et que les besoins des employeurs ne font pas les professions, les métiers de l'encadrement existent tels que le CAFERUIS. La CFDT a été sur la même ligne de conduite.

UNAFORIS demande concernant les votes à ce qu'on puisse revenir sur ces derniers dans les prochaines étapes, s'il est estimé qu'il manque des activités permettant d'élaborer des compétences. Le président lui répond par l'affirmative, seuls les votes finaux sur les métiers dans leur ensemble (référentiels professionnels, de compétences, de formation, de certification) seront valables.

Chaque référentiel a ensuite été soumis à l'assemblée :

Dans les référentiels où apparaissent l'encadrement ou la coordination d'équipe, il y a changement (CESF, ES).

- ASS : est rajouté l'activité concernant le diagnostic sur la maltraitance, à la fonction 2 à la demande d'UNIFED, même si cette question est transversale à l'ensemble des métiers. Pour ce qui est des secteurs d'intervention

rajout de celui du médico-social et de la santé. Le référentiel est validé à l'unanimité (2 abstentions : UNAFORIS et la CGC, 3 voix). Est adopté le fait que l'on inscrive concernant ces paragraphes (vrai pour tous les métiers) : les publics suivis, les secteurs d'intervention et les employeurs (public/privé) avec des points de suspension.

- CESF : la fonction 2 (liée à l'accompagnement) passe en position 1 et la fonction 1 passe en 4^{ème} position dans un souci d'harmonisation avec les autres métiers. Aux secteurs d'intervention sont rajoutées les associations d'aide à domicile. Vote à l'unanimité / 2 abstentions (les mêmes que précédemment).
- ETS : pas de commentaires, une fonction ajoutée (la 4^{ème}) : « *contribution à la compréhension et à l'évolution de son environnement professionnel* » ; adopté à l'unanimité et 2 abstentions (idem que ci-dessus)
- EJE : Dans les secteurs d'intervention, les centres sociaux sont rajoutés. Adopté à l'unanimité, 2 abstentions.
- ES : dernier référentiel étudié, la définition n'étant pas aboutie ; est supprimée la mention d'encadrement de la définition : « *...il.elle est amené.e à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives...* ». La question du partage des analyses entre pairs ayant amené débat, l'expression « *avec ses pairs* » est remplacée par « *les acteurs concernés* ». Le terme « *institutionnel* » est retiré de l'expression « *espaces institutionnels formels et informels* » et la phrase initiale s'y rapportant est conservée. Validation de : « *protégés et accompagnés* » dans rôles et fonctions, de « *il.elle s'inscrit dans un travail d'équipe avec laquelle il.elle partage et analyse des hypothèses de travail adaptées aux besoins repérés.* » dans le même chapitre et enfin dans les publics : « *en situation de vulnérabilité* ». Dans les secteurs d'intervention, les centres sociaux sont rajoutés. Adopté à l'unanimité et 2 abstentions (Id que précédemment).

Les perspectives à venir : la suite du travail :

En parallèle, les groupes métiers étoffés de formateurs Croix Rouge et UNAFORIS vont poursuivre sur l'élaboration du référentiel de compétences à raison d'une séance toutes les 3 semaines (même rythme que précédemment) pour rendre la copie dans les temps. La CGT a réaffirmé que le timing n'était pas tenable sans même parler de la mise en œuvre par les centres de formations ensuite pour la rentrée 2018. Concernant la composition des GT, les personnes ayant participé aux référentiels professionnels sont invitées à continuer de s'inscrire dans le processus. La CGT a demandé à ce qu'il y ait des formateurs de son OS. La réponse de la DGCS a été que le choix retenu n'était pas celui-là, le choix s'étant porté sur des formateurs d'UNAFORIS et de la Croix Rouge. Un groupe va travailler sur le socle commun de compétences dont les participants (émanation du comité de coordination de la CPC ?) seront proposés

par la DGCS (ils ne sont pas connus à ce jour). Un travail est également initié par la DGSIP et la DGCS sur les attendus de ces métiers pour le grade licence. Au regard de l'ensemble de ces groupes de travail et pour pouvoir avoir une vision d'ensemble et non parcellaire, la CGT a demandé que soit précisé l'articulation de l'ensemble de ces groupes avec le comité de coordination. Enfin, au regard de la charge de travail, nous avons demandé à ce que le calendrier soit précisé rapidement pour permettre aux participants de s'y inscrire.

Dans **les questions diverses**, nous avons demandé les critères présidant au choix des étudiants du comité de coordination puisqu'il est fait mention d'UNAFORIS sur leur carton de présentation, alors même que la CGT avait demandé à ce que les représentants portent une parole collective lors de la CPC du 13/10/16. Enfin, nous avons souligné que la réunion de la CPC plénière du 12/07/17 est trop tardive et avons suggéré de l'avancer aux semaines précédentes.

Commentaires CGT : c'est la première phase du travail et le résultat est positif. Si nous avons rappelé notre désaccord concernant le rapport remis à Mme Neuville en septembre dernier, nous avons pu faire valoir notre conception des métiers grâce à notre participation dans les groupes de travail métiers où nous avons pu contribuer au renforcement de la dimension accompagnement de ces derniers, insister sur l'importance de la relation et des postures des professionnels. Lors de notre sortie de CPC en mai 2016, nous affirmions en termes de responsabilité que : « *la protection des plus vulnérables doit être la priorité et la compétence des professionnels dans la fonction d'accompagnement privilégiée. Plus les personnes sont vulnérables, plus la responsabilité des professionnels inscrits dans la relation est grande, c'est bien cette dimension de l'accompagnement qui fonde les métiers du secteur social et non les activités connexes relevant de la gestion des organisations* ». Et lors de notre retour en octobre dernier, nous soulignons notre vigilance concernant « ***les contenus des formations et la définition des métiers dont les futurs niveaux II pour que l'accompagnement des usagers ne soit pas réservé aux professionnels les moins qualifiés de niveaux V et niveau IV*** ». Tel a bien été le sens de notre travail dans les groupes métiers. Le niveau licence se reflète dans le cadre de la 4^{ème} fonction où le professionnel devient personne ressource concernant son champ d'intervention (quotidien, travail, développement social, politiques publiques de la parentalité...). UNAFORIS a été extrêmement virulent (suivi par UNIFORMATION ou le CNFPT) concernant la gestion des organisations et l'encadrement et nul doute que leurs représentants reviendront à la charge dans le travail à venir (élaboration du référentiel de compétences, formations, certifications). Il nous faut poursuivre dans ce sens et nous invitons les contributeurs CGT aux GT professionnels à poursuivre puisque seul le vote final et définitif, une fois l'ensemble des référentiels métiers achevé, comptera.

Pour la CGT, C. SOVRANO et E. PIN